



Suis je obliger d aller a une formation

Par **chikita**, le **06/03/2009** à **16:31**

mon employeur ma inscrite pour une journee a une formation qui ne me convient pas dois je imperativement y aller merci de me repondre

Par **julius**, le **07/03/2009** à **15:48**

Oui ,

La mise à disposition d'une formation par votre employeur pour l'entreprise est obligatoire , rémunéré.

Vous ne pouvez vous y soustraire sous peine de sanction (absence injustifiée et refus d'exécuter une formation dans le cadre de votre contrat)